

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération
n°140 B-2020
Point 4.7 B

Point 4.7 B de l'ordre du jour

Demande de remise partielle sur frais de scolarité – ~~Rawzi HAMOURAOUI~~ pour l'année universitaire 2019/2020

EXPOSE DES MOTIFS :

L'étudiant ~~Rawzi HAMOURAOUI~~ a dû interrompre sa scolarité entre février 2019 et septembre 2019, en raison de lourds problèmes de santé. Il a été convenu que le coût de sa première année serait étalé sur deux ans, dans ce sens il a bénéficié d'une première remise de 2 300 € en 2018/2019. Il devrait maintenant bénéficier d'une remise de 1 950 € pour 2019/2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont donné leur accord à la demande de remise partielle d'un montant de 1 950 € de ~~Rawzi HAMOURAOUI~~ au titre de l'année universitaire 2019/2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande de remise partielle sur frais de scolarité de ~~Rawzi HAMOURAOUI~~ pour l'année universitaire 2019/2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU